

Michel Huglo, article extrait du

Dictionnaire de la Musique. Science de la Musique : technique, formes, instruments. Sous la direction de Marc Honegger. Paris : Éditions Bordas, 1976.

tome I (AK) ISBN 2-04-005140-6

tome II (LZ) ISBN 2-04-005585-6

Cette copie numérique a été mise en ligne avec l'accord des Éditions Bordas

<http://www.editions-bordas.fr>

Elle est hébergée par *Archivum de Musica Medii Aevi* (Musicologie Médiévale – Centre de médiévistique Jean Schneider, CNRS / Université de Lorraine).

L'édition de référence demeure protégée par la loi sur les droits d'auteur.

Ce fichier est destiné à un usage strictement personnel à l'exclusion de toute fin commerciale.

Archivum de Musica Medii Aevi

http://www.univ-nancy2.fr/MOYENAGE/UREEF/MUSICOLOGIE/AdMMAe/AdMMAe_index.htm

CANTIQUE (lat., canticum, = chant; angl., canticle, hymn; ital., cantico). Dans la Bible, le c. est un chant lyrique d'action de grâces ou d'imploration, rédigé dans une forme versifiée et rythmée analogue à celle des psaumes, introduit dans les livres historiques, didactiques (à l'exclusion du Psautier) ou prophétiques. Dans certaines bibles grecques (Codex Alexandrinus) et dans les plus anciens psautiers liturgiques, les c. de l'Ancien Testament (au nombre de 14) et trois c. du Nouveau Testament (*Benedictus*,

→ *Magnificat* et *Nunc dimittis*), auxquels s'ajoutent le c. christologique du III^e s. *Gloria in excelsis*, sont regroupés en collections à destination des offices de Laudes et Vêpres. Chaque métropole de l'Église grecque et, en Occident, les diverses églises de rite romain ou gallican ont constitué une collection de c. qui sont parfois rédigés suivant une version latine antérieure à la Vulgate. Dans l'office monastique constitué par la *Regula monasteriorum* dite de St Benoît, trois c. de l'Ancien Testament sont prescrits pour le III^e nocturne des dimanches et jours de fêtes. On retrouve aussi dans les psautiers monastiques une série de c. supplémentaires dont la constitution semble remonter à l'époque carolingienne, à la suite du *Capitulare monasticum* de 817, inspiré par Benoît d'Aniane. — Les c. de l'Ancien Testament (à Laudes dans tous les rites et en outre au III^e nocturne du rite monastique) se chantent avec antienne sur les divers tons psalmodiques simples. Les c. du Nouveau Testament se chantent sur un ton psalmodique un peu plus orné à l'intonation et à la médiate (voir l'art. MAGNIFICAT).

Dans les églises réformées de langue française, l'essentiel du chant liturgique était constitué jusqu'au début du XIX^e s. par les 150 psaumes. Le terme de c. se trouvait réservé aux autres chants tirés des Écritures (c. de Moïse, de Siméon, de Zacharie, *Magnificat*) ou hérités de la tradition (*Te Deum* ou c. de St Ambroise et St Augustin). Les traductions de c. se multiplièrent au XVI^e s. sans réussir à s'introduire à l'église (c. d'Accace d'Albiac dit Du Plessis, 1556, 1558-60; c. de Louis des Masures, 1564; c. de Th. de Bèze, 1595), pour y parvenir enfin avec les c. sacrés de Bénédic Pictet (1705). Dès 1557 Maturin Cordier avait publié, avec des mélodies de Fr. Gindron, divers *Cantiques spirituels* d'invention personnelle, non traduits des Écritures. C'est ce type de méditation lyrique qui s'est développé hors de l'église chez les catholiques à partir du XVII^e s., et chez les protestants dans les milieux issus du piétisme germanique et du réveil religieux d'origine anglo-saxonne, dès le milieu du XVIII^e s. et principalement au XIX^e s.

De nos jours, on désigne communément du nom de c. tout → hymne de caractère religieux, en langue vulgaire, versifié, pourvu d'une mélodie simple destinée au chant d'une communauté chrétienne. En ce sens, et d'une manière très générale, le c. représente l'essentiel du chant confié aux assemblées dans les églises protestantes, mais il a également sa place dans la piété catholique depuis la Contre-Réforme. Il y a lieu cependant d'employer ce terme avec discernement. Dans les églises réformées de langue française, on distingue les psaumes huguenots (voir l'art. PSAUTIER HUGUENOT), les → chorals luthériens, associés les uns et les autres à un répertoire mélodique d'une exceptionnelle qualité, et les c. qui sont pour la plupart le fruit d'une inspiration religieuse personnelle. En ce qui concerne la musique, ces derniers se distinguent souvent par une inspiration subjective ou sentimentale accusée. C'est dans le domaine du c. que l'emprunt à des mélodies connues a été le plus constant, qu'il s'agisse d'airs à la mode aux XVII^e et XVIII^e s., de romances ou de mélodies instrumentales des grands classiques au XIX^e siècle. Les airs de marche y ont joui d'une faveur toute particulière.

Bibliographie — 1. **C. biblique et liturgique** : F. CABROL, art. C. *in* Dict. d'archéologie chrétienne et de liturgie II, Paris 1910; V. LEROQUAIS, Les Psautiers liturgiques latins des bibl. publiques de France, Mâcon 1940-41. — 2. **C. moderne** : A.H.TH. LUTTEROTH, Hist. du c. en France, *in* Le Semeur 1837; A. ATGER, Hist. et rôle des c. dans les églises réformées de langue fr., Genève 1883, rééd. en facs. Genève, Minkoff, 1970; PH. POINCENOT, Essai sur les origines des c.fr., Montbéliard 1908; A. GASTOUÉ, Le c. populaire en France, Lyon 1924; P. PIDOUX et M. HONEGGER, art. Lied, chap. C, § 3. et 4., *in* MGG VIII, 1960; P. PIDOUX, Le psautier huguenot, 2 vol., Bâle, BV, 1962.

M. HUGLO et M. HONEGGER